

pas détourné clandestinement vers la fabrication d'armes nucléaires. Il importe en outre d'établir le principe que le régime de sauvegarde du traité, pour qu'il puisse s'appliquer à l'échelon international, doit être agréé de la plupart des États signataires prévus.

J'ai touché de façon très générale à certaines des plus importantes questions que nous aurons à examiner au cours des prochaines semaines. Nous nous proposons d'exposer nos vues de façon plus compréhensive lorsque nous auront l'avant-projet du traité devant les yeux.

Pour terminer, j'aimerais dire quelques mots du traité signé à Mexico ce mois-ci et visant à dénucléariser l'Amérique latine et les Antilles. C'est là un événement que le Canada a salué chaleureusement. Nous félicitons nos amis de l'Amérique latine et des Antilles - et j'aimerais mentionner en particulier le rôle de notre collègue mexicain M. Garcia Robles - en soulignant qu'il s'agit là d'une réalisation sans pareille, qui établit un précédent important. La signature de ce traité est un témoignage éloquent des efforts infatigables de nos voisins, qui ont pris des mesures en vue d'exclure les armes nucléaires de leur région et de faire en sorte que l'énergie nucléaire serve exclusivement à des fins pacifiques. Espérons que ce succès imprimera un élan aux efforts que nous faisons ici pour nous entendre sur un traité universel de non-prolifération.

S/C